

Impôts

ENCORE CETTE ANNÉE, L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ OFFRE SON PROGRAMME D'IMPÔT BÉNÉVOLE.

DU 22 FÉVRIER AU 23 AVRIL 2018

CRITÈRES D'ADMISIBILITÉ

Vérifier si éligible au programme Impôt des bénévoles avec les critères d'admissibilité :

- Une personne seule.....25 000 \$
- Un couple30 000 \$
- Chaque personne à charge supplémentaire2 000 \$
- Un adulte avec un enfant30 000 \$
- Les revenus de placement ne doivent pas dépasser1 000 \$

NON ADMISSIBLE :

- Personnes décédées
- Personnes en faillite
- Les personnes ayant :
 - ◇ des gains ou des pertes en capital
 - ◇ un revenu de travail indépendant ou de location
 - ◇ ou encore des dépenses d'emploi.

Pour toutes questions supplémentaires :

- Contactez-nous au 418 827-8780 et demandez Marie Gauthier

Présentez-vous à nos bureaux :

- 11 025, local 7 Boul. Sainte-Anne, Beaupré



Les impôts ça me rend fou



IMPORTANT

APPORTEZ TOUS VOS DOCUMENTS IMPORTANTS

- Pension de vieillesse
- Supplément revenu garanti
- Régie des rentes
- Relevé 3, intérêts sur placement
- Reçu de médicaments
- Reçu de la popote et d'entretien ménager ou tout autre service professionnel reçu
- Frais de dentiste, lunettes, etc.
- Reçu pour don de bienfaisance
- Autres documents